

SOCIETE GENERALE SCF

Société Anonyme au capital de 150 000 000 euros

Siège Social : 17, cours Valmy 92800 Puteaux

479 755 480 R.C.S Nanterre

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2020



PREAMBULE

Le présent rapport financier semestriel est établi conformément aux dispositions des articles L.451-1-2 III du Code monétaire et financier et 222-4 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document est déposé auprès de l'AMF selon les modalités prévues par le Règlement Général.

Il est mis à disposition sur le site <https://www.societegenerale.com/fr/mesurer-notre-performance/investisseurs/investisseurs-dette> .

SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SCF	4
2. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE	6
3. COMPTES SEMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2020	25
4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE	67
5. LISTE DES OBLIGATIONS FONCIERES EN VIE AU 30 JUIN 2020	69
6. GLOSSAIRE DES PRINCIPAUX TERMES TECHNIQUES UTILISES	70
7. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	72

1. PRÉSENTATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SCF

1.1 Historique et présentation de Société Générale SCF

Société Générale SCF (ci-après dénommée « Société Générale SCF » ou la « Société ») a été créée le 2 novembre 2004 sous forme de Société Anonyme à conseil d'administration.

Elle possède un agrément en qualité d'établissement de crédit spécialisé - société de crédit foncier délivré le 20 décembre 2007 par le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI).

La Société est détenue à 99,99% par SOCIETE GENERALE et à 0,01% par SOGEPARTS, elle-même filiale à 100% de SOCIETE GENERALE.

Société Générale SCF a principalement une activité de crédit ; elle ne reçoit pas de dépôts du public et n'effectue aucune mise à disposition ou gestion de moyens de paiement.

Par ailleurs, afin de se mettre en conformité avec l'ordonnance du 27 juin 2013 qui impose aux établissements de crédit de recevoir des fonds remboursables du public, Société Générale SCF a réalisé le 22 février 2016 une émission d'Obligations Foncières au format « retail » dont les caractéristiques lui permettent d'être assimilée à des fonds remboursables du public.

Conformément à ses statuts, elle a pour objet exclusif de consentir ou d'acquérir des prêts garantis, des expositions sur des personnes publiques et des titres et valeurs tels que définis aux articles L. 513-3 à L. 513-7 du Code Monétaire et Financier (les « Actifs Éligibles »).

Elle a pour activité le refinancement des portefeuilles de prêts ou d'expositions sur le secteur public et sur les collectivités territoriales octroyés par SOCIETE GENERALE au moyen de l'émission d'Obligations Foncières disposant du meilleur échelon de crédit et admises aux négociations sur tout marché réglementé d'un état membre de l'Union Européenne.

Ainsi, Société Générale SCF consent à SOCIETE GENERALE des prêts garantis par la remise en pleine propriété à titre de garantie de créances originées par SOCIETE GENERALE et constitutives d'expositions sur personnes publiques au sens de l'article L.513-4 du Code monétaire et financier.

Ces prêts sont refinancés par l'émission d'Obligations Foncières (« OF ») qui à ce jour sont notées AAA par Standard & Poor's et Aaa par Moody's.

Son activité s'inscrit donc dans le cadre de la stratégie de refinancement du groupe SOCIETE GENERALE en contribuant à la diversification des sources de refinancement du groupe *via* l'émission d'obligations sécurisées ainsi qu'à la diminution du coût global de refinancement du groupe grâce au refinancement des actifs éligibles à un coût compétitif.

1.2 Fonctionnement de Société Générale SCF

La Société est une Société Anonyme à Conseil d'Administration dont la gouvernance est décrite dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Conformément à l'article L.513-15 du Code monétaire et financier, Société Générale SCF ne dispose pas de personnel. La gestion ou le recouvrement des prêts, expositions, créances assimilées, titres et valeurs, des obligations ou des autres ressources prévues à l'article L.513-2 du même code ne pouvant être assurés que par un établissement de crédit ou une société de financement liée à la société de crédit foncier par contrat, l'ensemble de sa gestion est donc contractuellement délégué à SOCIETE GENERALE pour les traitements administratifs ainsi que pour les dispositifs de contrôle interne.

Dans ce contexte, la Société a conclu plusieurs conventions avec SOCIETE GENERALE couvrant les prestations suivantes :

- Gestion et recouvrement ;
- Gestion juridique, fiscale et administrative ;
- Prestations comptables ;
- Externalisation du contrôle permanent et du contrôle de la conformité.

1.3 Dispositions réglementaires applicables

Société Générale SCF est un établissement de crédit spécialisé au sens de l'article L. 513-1 du Code monétaire et financier. En cette qualité, Société Générale SCF ne peut effectuer que les opérations de banque résultant des dispositions législatives et réglementaires qui lui sont propres ou de la décision d'agrément qui la concerne.

Conformément à son agrément en tant que société de crédit foncier, Société Générale SCF a pour objet exclusif :

- « de consentir ou d'acquérir des prêts garantis, des expositions sur des personnes publiques et des titres et valeurs tels que définis aux articles L. 513-3 à L. 513-7 du Code monétaire et financier » (Code monétaire et financier, article L. 513-2, 1, 1°) ;
- « pour le financement de ces catégories de prêts, d'expositions, de titres et valeurs, d'émettre des obligations appelées obligations foncières bénéficiant du privilège défini à l'article L. 513-11 et de recueillir d'autres ressources, dont le contrat ou le document destiné à l'information du public au sens de l'article L. 412-1 ou tout document équivalent requis pour l'admission sur des marchés réglementés étrangers mentionne ce privilège » (Code monétaire et financier, article L. 513-2, 1, 2°).

En sa qualité d'établissement de crédit, Société Générale SCF est supervisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR »), et soumise aux dispositions du Règlement européen n°575/2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (« CRR », *Capital Requirements Regulation*).

Société Générale SCF est exemptée du respect sur base individuelle des ratios de capital, conformément aux dispositions de l'article 7 de CRR.

Son statut de société de crédit foncier implique notamment :

- un objet social limité à l'acquisition d'actifs répondant à des critères d'éligibilité stricts fixés par la loi,
- l'application de dispositions législatives dérogatoires à la faillite, inhérentes à ce type de structure d'émission d'obligations sécurisées (covered bonds), parmi lesquelles figurent l'absence d'accélération du passif ainsi que l'existence d'un privilège légal au bénéfice des porteurs d'obligations foncières en application de l'article L.513-11 du Code monétaire et financier.

2. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

RAPPORT D'ACTIVITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2020

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2020

Au 30 juin 2020, le bilan présente un total de 10 568,2 millions d'euros. Pour rappel au 31 décembre 2019, le total de bilan était de 8 630,00 millions d'euros.

L'encours d'Obligations Foncières au 30 juin 2020 est de 10 236,81 millions d'euros.

Les fonds propres au 30 juin 2020 s'élèvent à 255,40 millions d'euros.

Chiffres clés du bilan

En millions d'euros	30/06/2020	31/12/2019
Total Actif	10 568,20	8 630,00
Dont Prêts octroyés à Société Générale	10 197,90	8 269,10
Total Emissions / OF	10 236,81	8 359,80
Total Fonds Propres	255,40	251,07

A. EVOLUTION DES ACTIFS

1. Evolution du cover pool (portefeuille d'actifs éligibles)

Au 30 juin 2020, le cover pool d'un montant de 13 935,54 millions d'euros, constitué principalement de prêts aux collectivités locales françaises et étrangères ou garantis par celles-ci, se décompose comme suit :

Pays et Nature d'exposition (en milliers d'euros)	Encours (en millions d'euros)	Pourcentage du cover pool
France	11 834	84,9%
Régions	1 018	7,3%
Départements	2 089	15,0%
Communes et Groupements de Communes	4 556	32,7%
Etablissements de Santé	1 021	7,3%
Universités, syndicats (transports, gestion des eaux...)	848	6,1%
Expositions garanties par une agence de crédit export	1 915	13,7%
Souverain	177	1,3%
Autres	210	1,5%
Belgique	224	1,6%
Régions	165	1,2%
Expositions garanties par une région	42	0,3%
Expositions garanties par une agence de crédit export	18	0,1%
Autriche	83	0,6%
Expositions garanties par une agence de crédit export	83	0,6%
Finlande	30	0,2%
Expositions garanties par une agence de crédit export	30	0,2%
Royaume-Uni	375	2,7%
Expositions garanties par une agence de crédit export	375	2,7%
Norvège	46	0,3%
Expositions garanties par une agence de crédit export	46	0,3%
Allemagne	527	3,8%
Expositions garanties par une agence de crédit export	518	3,7%
Expositions garanties par un Souverain	9	0,1%
US	91	0,7%
Expositions garanties par une agence de crédit export	91	0,7%
Gulf Cooperation Council	51	0,4%
Expositions garanties par un Souverain	51	0,4%
Qatar	200	1,4%
Expositions garanties par un Souverain	200	1,4%
Institution Supranationale	475	3,4%
Expositions garanties par une Institution Supranationale	475	3,4%
Total	13 936	100%

Parmi les contreparties de type "Autres" pour la France, se trouvent essentiellement des chambres de commerce et d'industrie ainsi que des services départementaux d'incendie et de secours.

Au premier semestre 2020, Société Générale SCF (ci-après « Société Générale SCF » ou la « Société ») a maintenu un cover pool diversifié malgré la situation liée au Covid-19 et a continué sa stratégie de diversification d'actifs remis en pleine propriété à titre de garantie. Ainsi, dans le cadre d'une gestion active du cover pool et afin de satisfaire le taux de surdimensionnement sur les émissions obligataires, de nouvelles créances ont été mobilisées au cours du premier semestre pour un montant de 54,6 millions d'euros concernant des financements garantis par une agence de crédit export et de 2,92 milliards d'euros concernant des financements aux collectivités locales françaises.

Au 30 juin 2020, le portefeuille est composé uniquement de créances saines.

2. Evolution des valeurs de remplacement

Au 30 juin 2020, les valeurs de remplacement représentent un total de 251,46 millions d'euros, entièrement constituées de dépôts à vue intra-groupe SOCIETE GENERALE. Ces valeurs représentent 2,47% de l'encours d'Obligations Foncières (contre un plafond imposé par la loi de 15%).

B. EVOLUTION DES DETTES BÉNÉFICIAIRE DU PRIVILÈGE

Au cours du premier semestre 2020, Société Générale SCF a réalisé trois émissions retained en format soft bullet et callable par l'émetteur pour un montant total de 2 milliards d'euros : la première émission d'un montant de 750 millions d'euros, portant le numéro de série 44 et arrivant à maturité au 26 février 2029 ; la deuxième émission d'un montant de 750 millions d'euros, portant le numéro de série 45 et arrivant à maturité le 25 février 2030 ; la troisième émission d'un montant de 500 millions d'euros, portant le numéro de série 46 et arrivant à maturité le 25 février 2031.

Ces trois émissions présentent un coupon à taux variable EURIBOR 3M + 65 bps. De plus, elles sont accompagnées d'une intégration de collatéral correspondant à des financements accordés aux collectivités locales françaises pour un montant de 2,9 milliards d'euros originés de janvier 2017 à novembre 2019.

Par ailleurs, au cours de la période, Société Générale SCF a également remboursé à l'échéance, le 24 février 2020, la série 24 (placement privé) pour un montant de 40 millions d'euros ainsi que le 25 mai 2020, la série 25 (placement privé) pour un montant identique.

L'encours d'Obligations Foncières, à fin juin 2020, s'établit à 10 236,82 millions d'euros (dont 56,82 millions d'euros d'intérêts courus non échus).

Le Prospectus de Base décrivant le programme d'Euro Medium Term Notes pour l'émission d'Obligations Foncières d'un montant de 15 milliards d'euros a fait l'objet d'une mise à jour annuelle visée par l'AMF en date du 25 juin 2020. A cette occasion, ce document a été mis en conformité avec les évolutions du cadre légal et réglementaire

C. LE COMPTE DE RÉSULTAT

Les principaux postes du compte de résultat sont :

- les intérêts liés aux créances de prêts qui représentent un produit de 17,22 millions d'euros ;

- les autres intérêts et produits qui représentent un produit de 58,39 millions d'euros, provenant des intérêts de la patte fixe des swaps de couverture ;
- l'impact lié à l'amortissement des primes d'émission qui représentent un produit de 4,7 millions d'euros ;
- les intérêts liés aux Obligations Foncières qui représentent une charge de 64,2 millions d'euros ;
- les autres intérêts ou charges assimilés qui représentent une charge de 6,43 millions d'euros, provenant des intérêts de la patte variable des swaps de couverture ;
- les intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit, qui représentent une charge de 0,42 millions d'euros, provenant notamment du remplacement des fonds propres à des taux d'intérêts négatifs.

Le produit net bancaire s'élève à 9,29 millions d'euros au 30 juin 2020.

Les frais généraux représentent des charges de structure de 2,8 millions d'euros.

Ainsi le bénéfice net après impôt s'élève au 30 juin 2020 à 4,36 millions d'euros.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS L'ARRETE COMPTABLE AU 30 JUIN 2020

Dans le cadre d'une gestion active du cover pool, de nouvelles créances correspondant à des financements aux collectivités locales françaises ont été mobilisées pour un montant total de 1 647,77 millions d'euros depuis le 30 juin 2020.

Grâce à cette intégration de collatéral, Société Générale SCF a réalisé trois émissions retained en format soft bullet et callable en date du 28 juillet pour un montant total de 1,5 milliards d'euros dont les caractéristiques sont les suivantes :

Série	Montant	Date de maturité	Coupon
47	500 000 000 EUR	28/07/2024	Euribor 3 mois + 0,65%
48	500 000 000 EUR	28/07/2026	Euribor 3 mois + 0,65%
49	500 000 000 EUR	28/07/2032	Euribor 3 mois + 0,65%

SG SCF a par ailleurs mis en place à la même date les prêts collatéralisés n°47 à 49 en faveur de SG de même maturité et de même montant que les émissions retained correspondantes, avec un taux d'intérêt de Euribor 3 mois + 0,85%.

Il convient également de noter que la série 26 (placement privé) a été remboursée à échéance le 24 juillet 2020 pour un montant de 40 millions d'euros.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Depuis la clôture de l'exercice, l'évolution de la situation liée au Covid-19 reste une source importante d'incertitude. Son impact négatif sur l'économie pourrait continuer dans les mois à venir à affecter la

production de prêts éligibles constitués majoritairement de prêts aux collectivités territoriales françaises et de prêts garantis par des agences de crédit export française et internationales.

La baisse de production nouvelle de prêts éligibles liée à cette situation constitue un risque pour Société Générale SCF qui doit répondre à ses exigences réglementaires notamment à travers des ratios trimestriels exigés par l'ACPR montrant entre autres, qu'il n'existe pas d'impasse de couverture entre les actifs remis à titre de garantie et son passif.

Néanmoins, ce risque reste très limité dans la mesure où SG SCF a la possibilité de rembourser par anticipation des obligations « retained » pour éviter toute insuffisance de couverture.

Société Générale SCF a fait le choix stratégique de se spécialiser dans les placements privés offrant des prix intéressants et permettant d'optimiser sa gestion ALM en adaptant la fréquence et la taille des émissions à celles du collatéral disponible. Elle peut néanmoins également opter pour le lancement d'émissions publiques ayant des caractéristiques adaptées à ses besoins ALM.

Pour assurer la couverture de ses émissions, Société Générale SCF continue de développer les gisements d'actifs éligibles produits :

- par la banque de financement et d'investissement de SOCIETE GENERALE, notamment des créances de prêts garanties par des agences de crédit export française ou internationales finançant des opérations de crédit export et
- par la banque de détail de SOCIETE GENERALE, notamment des créances de prêts à des collectivités locales et territoriales françaises ou garanties par celles-ci.

Il convient toutefois de noter, que ces évolutions et perspectives ne tiennent pas compte des impacts économiques futurs liés à la situation actuelle avec le COVID-19, du fait de la difficulté à appréhender aujourd'hui les effets de cette crise.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES LIES A L'ACTIVITE

A. RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité se définit comme l'incapacité pour la Société à faire face aux échéances de ses obligations financières, en l'occurrence le paiement en intérêts et principal des Obligations Foncières souscrites par les investisseurs, en raison des décalages temporaires de flux de trésorerie liés à la différence de maturités et de profil d'amortissement entre le passif et les actifs.

En tant qu'établissement de crédit spécialisé, la Société est soumise à la production d'indicateurs permettant de mesurer, d'encadrer et de suivre ce risque. Des mécanismes de réduction de ce risque sont également mis en place afin de réduire ce type de risque pour les porteurs d'Obligations Foncières.

Ainsi, ce risque peut être mesuré par des indicateurs réglementaires en fonction de l'horizon de temps considéré, notamment :

- La couverture des besoins de trésorerie sur une période de 180 jours pour un horizon court terme ;
- Le plan de couverture annuel pour un horizon long terme et

- L'écart de durée de vie moyenne entre actifs (cover pool) et passifs.

Ainsi, sur des périodes courtes à moins de 6 mois, le risque intrinsèque peut être estimé à « élevé ». En effet, sur une période de 180 jours, le risque intrinsèque maximal peut être estimé à 2,5 milliards d'euros correspondant au montant de tombées maximum d'Obligations Foncières sur cette même période.

A plus long terme, le risque intrinsèque est évalué à « faible » sur la base du Plan de Couverture Annuel qui ne présente pas d'impasses de couverture jusqu'à la dernière date de maturité des Obligations Foncières.

Par ailleurs, l'écart de durée de vie moyenne entre le cover pool et les passifs est systématiquement inférieur à la limite réglementaire des 18 mois.

Deux approches doivent être ainsi considérées : l'approche en vision sociale où les actifs sont représentés par les prêts collatéralisés accordés par SG SCF à Société Générale et l'approche par transparence, en situation post défaut de Société Générale, où les actifs considérés sont les actifs remis en pleine propriété à titre de garantie, en l'occurrence les expositions sur les personnes publiques.

a) En vision sociale

La politique de couverture du risque de liquidité de la Société en vision sociale vise à assurer une adéquation entre les ressources et les besoins de liquidité.

Ainsi les opérations courantes de Société Générale SCF sont parfaitement adossées en termes de montant et de maturité, ne générant donc pas de risque structurel de liquidité :

- les émissions obligataires sont adossées à des prêts consentis à SOCIETE GENERALE ;
- les ressources de Société Générale SCF sont structurellement supérieures aux emplois et les tombées en principal et intérêt des actifs sont supérieures aux tombées en principal et intérêt des passifs à la différence près des dettes fournisseurs ;
- la trésorerie de Société Générale SCF est strictement positive et évolue en fonction de l'évolution du résultat.

Société Générale SCF n'est donc pas exposée au risque de transformation, la maturité des prêts à l'actif correspondant exactement à celle des Obligations Foncières émises.

Quant au LCR, celui-ci est produit mensuellement et fait apparaître un excédent de liquidité en raison de l'adossement parfait en termes de montant et de maturité entre les passifs et les actifs ainsi que l'absence de plafonnement sur les entrées de trésorerie.

Ainsi il n'est pas nécessaire pour Société Générale SCF de détenir de stocks d'actifs liquides pour maintenir son ratio LCR au-delà de 100%.

b) En vision par transparence

Le risque de liquidité est également apprécié par transparence, c'est-à-dire en prenant en considération le portefeuille de prêts sur des expositions publiques apporté en pleine propriété à titre de garantie, et notamment à travers les différents états réglementaires mentionnés à l'article 10 du règlement CRBF n°99-10 du 9 juillet 1999 et décrits ci-dessous.

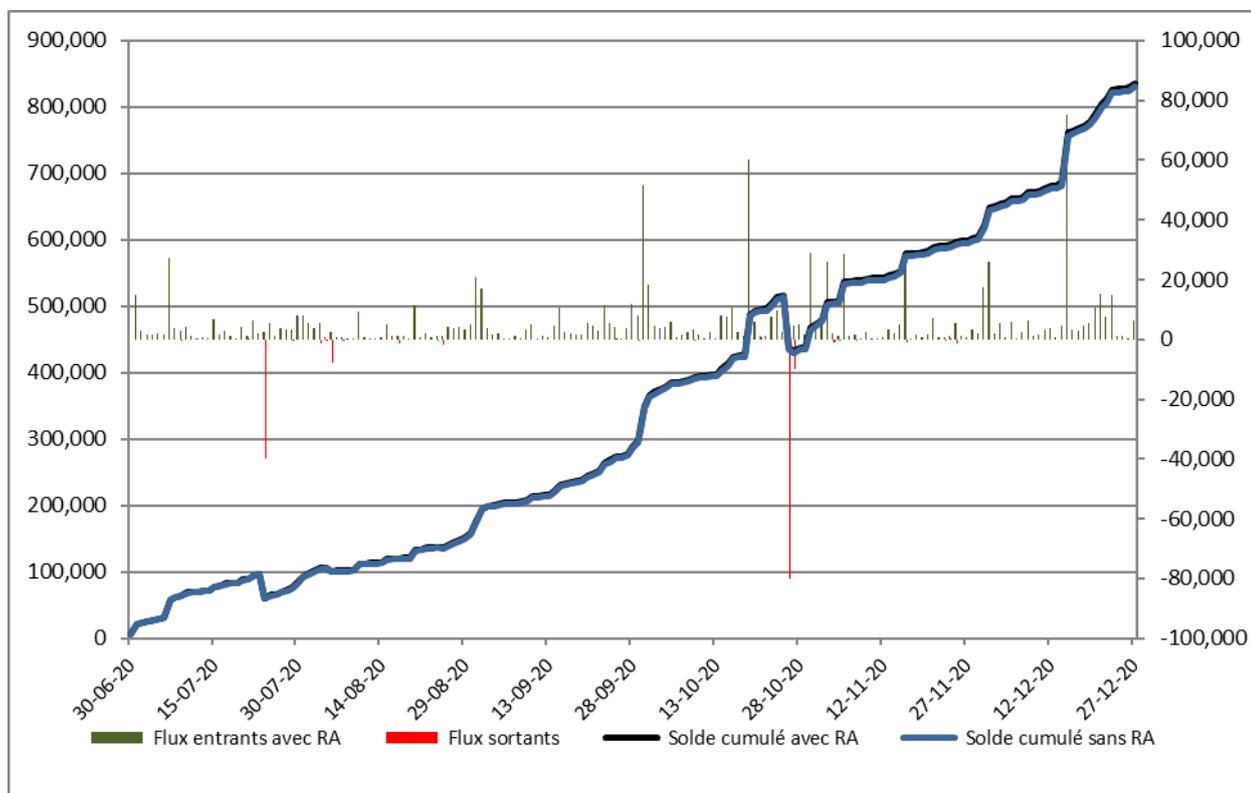
o La couverture des besoins de trésorerie sur une période de 180 jours :

Le besoin de liquidité est évalué entre les flux des Obligations Foncières et les flux des actifs remis en pleine propriété à titre de garantie sur une période de 180 jours conformément aux dispositions de l'article R 513-7 du Code monétaire et financier.

Ainsi, la liquidité à 180 jours de Société Générale SCF est évaluée par transparence, trimestriellement, comme suit :

- Les flux positifs de trésorerie évalués par transparence correspondent aux flux liés aux encaissements en principal et intérêt des échéances des prêts mobilisés reçus en garantie ;
- Les sorties de trésorerie correspondent aux flux nets après application des instruments financiers de couverture liés aux décaissements de principal et intérêt des échéances des Obligations Foncières émises ;
- Une compensation de flux est ensuite effectuée, permettant de déterminer un solde pour la journée. Une position de liquidité est calculée tous les jours en additionnant le solde de la journée avec le solde des périodes précédentes. Le solde de trésorerie initial est déclaré au jour « zéro ». Il correspond aux soldes des comptes et des dépôts à vue disponibles.

Conformément aux dispositions de l'Annexe 2 à l'instruction n° 2014-I-17, les calculs s'appuient sur le taux de remboursements anticipés déclaré dans le rapport mentionné au deuxième alinéa de l'article 13 du règlement CRBF n° 99-10 arrêté au 30 Juin 2020. Il s'agit du taux annualisé de remboursements anticipés observés sur le dernier trimestre que l'on retrouve dans le rapport sur la qualité des actifs. Celui-ci s'établit à 0,07% au 30 Juin 2020.



Sur la période de 180 jours à partir du 30 Juin 2020, la position de liquidité minimale sur 180 jours est positive. Elle s'élève à 21,26 millions d'euros et correspond au solde du premier jour du semestre.

Société Générale SCF est dotée de sources additionnelles de liquidités qui permettent de couvrir la position de liquidité minimale si celle-ci s'avérait être négative et qui consistent principalement en :

- Actifs éligibles aux opérations de crédit de la Banque de France après application des différentes décotes (pour la partie excédant 105 % des ressources privilégiées) ;
- Valeurs et dépôts répondant aux conditions de l'article R 513-7 du Code monétaire et financier.

Au premier jour, après prise en compte des décotes applicables, le montant des Actifs éligibles aux opérations de crédit de la Banque de France est de 2 801,5 millions d'euros. De plus, les valeurs et dépôts répondant aux conditions de l'article R 513-7 du Code monétaire et financier représentent un total de 245 millions d'euros, correspondant au montant des dépôts à terme dans les livres de SOCIETE GENERALE.

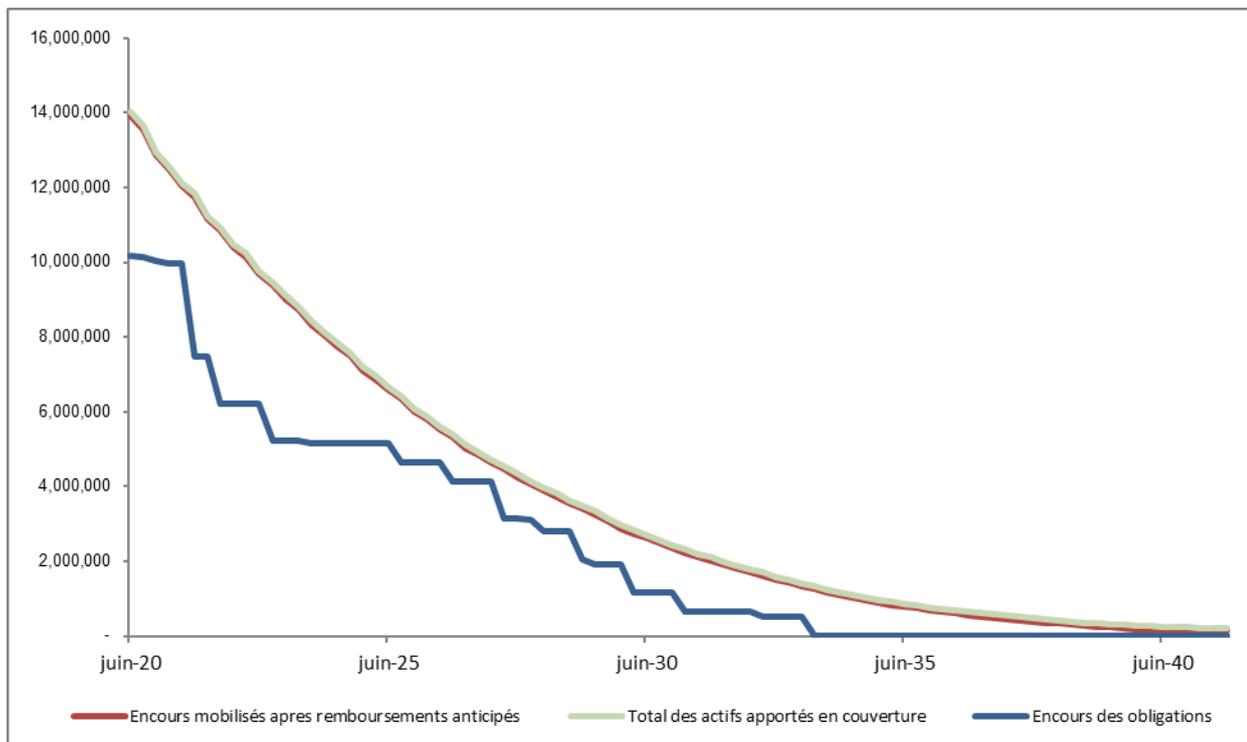
Au dernier jour, après prise en compte des décotes applicables et sans hypothèses de rechargement d'actifs, le montant des Actifs éligibles aux opérations de crédit de la Banque de France est de 2 186,9 millions d'euros. De plus, les valeurs et dépôts répondant aux conditions de l'article R 513-7 du Code monétaire et financier représentent un total de 244,8 millions d'euros, correspondant au montant des dépôts à terme dans les livres de SOCIETE GENERALE.

Il convient de noter que les émissions d'Obligations Foncières en format « soft bullet » constituent également un mécanisme de protection contre le risque de liquidité pour les investisseurs. Ces émissions bénéficient d'une possibilité d'extension automatique de la maturité d'un an en cas de non remboursement à échéance du principal à la date de maturité contractuelle par l'émetteur. Au 30 Juin 2020, l'encours d'Obligations Foncières en format « soft bullet » s'élève à 7,05 milliards d'euros, soit 69% des encours d'Obligations Foncières en vie.

- Le plan de couverture annuel :

En outre, conformément aux dispositions réglementaires relatives au plan de couverture prévisionnel, la Société doit s'assurer que toute impasse de couverture des Obligations Foncières par des actifs transférés doit être couverte par des actifs éligibles disponibles et/ou par des hypothèses conservatrices de nouvelle production.

Au 30 Juin 2020, sur la base d'un taux moyen de remboursement anticipé de 1,38%, correspondant au taux moyen historique observé depuis 2008, aucune impasse de couverture n'est observée et ce sans recours à la nouvelle production.



- Ecart de durée de vie moyenne entre actifs et passifs :

Tel que défini dans le règlement CRBF n°99-10, les sociétés de crédit foncier doivent maintenir une durée de vie moyenne des actifs du cover pool n'excédant pas plus de 18 mois celle des passifs privilégiés (Obligations Foncières).

L'écart de durée de vie moyenne entre les actifs et les passifs est de 9 mois au 30 Juin 2020, respectant ainsi la limite de 18 mois.

B. RISQUES LIES AUX CONTEXTES REGLEMENTAIRE, JURIDIQUE ET MACRO-ECONOMIQUE

1. Risque Macro-économique

Société Générale SCF ayant fait le choix de limiter son activité au refinancement de portefeuilles de prêts ou d'expositions sur le secteur public et sur les collectivités territoriales octroyés par Société Générale, le contexte économique et financier mondial dans lequel évolue la Société pourrait avoir un impact faible sur son activité.

En effet, les gisements éligibles disponibles dépendent notamment de la production de prêts aux collectivités territoriales françaises originés par la banque de détail de Société Générale et de la production de prêts garantis par des agences de crédit export originés par la banque de financement et d'investissement de Société Générale. Ainsi, des détériorations significatives de l'environnement économique qui pourraient notamment résulter de crises affectant les marchés de crédit, de récessions régionales ou mondiales, de dégradation de la notation, de restructurations ou de défauts des dettes souveraines, pourraient affecter la production de prêts éligibles.

En particulier, en décembre 2019, une nouvelle souche de Coronavirus (Covid-19) est apparue en Chine. Le virus s'est propagé dans de nombreux pays à travers le monde et l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré l'épidémie pandémique en mars 2020.

La propagation du virus et les mesures sanitaires prises pour y répondre ont et pourront continuer à avoir un impact important, direct et indirect, sur la situation économique mondiale et les marchés financiers.

Depuis la clôture de l'exercice, l'évolution de la situation liée au Covid-19 reste une source importante d'incertitude. Son impact négatif sur l'économie pourrait continuer à affecter la production de prêts éligibles constitués majoritairement de prêts aux collectivités territoriales françaises et de prêts garantis par des agences de crédit export française et internationales.

La baisse de production nouvelle de prêts éligibles liée à cette situation constitue un risque pour Société Générale SCF qui doit répondre à ses exigences réglementaires notamment à travers des ratios trimestriels exigés par l'ACPR montrant entre autres, qu'il n'existe pas d'impasse de couverture entre les actifs remis à titre de garantie et son passif.

Néanmoins, ce risque reste très limité dans la mesure où SG SCF a la possibilité de rembourser par anticipation des obligations « retained » pour éviter toute insuffisance de couverture.

2. Risques Réglementaire et Juridique

Société Générale SCF, en sa qualité d'établissement de crédit spécialisé au sens de l'article L. 513-1 du Code monétaire et financier et en sa qualité d'établissement de crédit, est supervisée par la Banque Centrale Européenne et par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») et est soumise aux dispositions du Règlement européen n°575/2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (« CRR », Capital Requirements Regulation).

Les modifications de ce cadre réglementaire par les régulateurs et les législateurs français et européens pourraient avoir des répercussions sur son activité. Cependant, le caractère protéiforme de la réglementation rend difficile l'évaluation des impacts futurs pour la Société. Le non-respect de la réglementation pourrait éventuellement se traduire par des sanctions pécuniaires et des sanctions pouvant aller théoriquement jusqu'au retrait de son agrément.

Le risque réglementaire peut être distingué en deux catégories :

- Risque lié au non-respect des réglementations ou lois applicables aux établissements de crédit et de société de crédit foncier (y compris la production des reportings réglementaires) ;
- Risque lié à la non mise en conformité avec de nouveaux textes légaux ou réglementaires applicables aux sociétés de crédit foncier.

Parmi les réglementations récentes qui peuvent avoir une influence modérée sur l'activité, nous notons notamment :

- Le mécanisme de « bail-in » (Directive BRRD). En effet, pour les obligations foncières, la Directive BRRD indique que l'autorité de résolution compétente ne devrait pas exercer de mesure de réduction ou de conversion concernant les obligations sécurisées, dont les covered bonds et dettes revêtant la

forme d'instruments financiers de couverture faisant partie intégrante du pool de collatéral de couverture et qui, selon la loi nationale, sont sécurisés de façon similaire aux covered bonds, qu'ils soient gouvernés par une loi d'un état membre ou d'un pays tiers.

Cependant, les dettes pertinentes pour les besoins du Pouvoir de Renflouement Interne incluront toutefois la créance des porteurs des titres émis en vertu du programme, seulement si et à concurrence de la part du titre qui excéderait la valeur du pool de collatéral de couverture sur lequel le titre est adossé.

Ce risque est toutefois très limité compte tenu de l'obligation réglementaire pour la Société de respecter un ratio de couverture des ressources privilégiées par les actifs reçus à titre de garantie au moins égal 105%.

- La Directive (Directive (EU) 2019/2162) et le Règlement (Règlement (EU) 2019/2160) publiés au Journal Officiel le 18 décembre 2019 visant à créer un cadre permettant d'harmoniser le marché des Obligations Sécurisées dans le cadre de l'Union des marchés de capitaux. La Directive établit notamment les règles de protection des investisseurs concernant les exigences relatives à l'émission d'obligations garanties, les caractéristiques structurelles des obligations garanties, la surveillance réglementaire ainsi que les obligations en matière de publication. Le Règlement (EU) 2019/2160, quant à lui, adopte des exigences supplémentaires pour les obligations garanties, ce qui renforcera la qualité des obligations garanties éligibles pour le traitement préférentiel favorable au titre du règlement (EU) 575/2013. Les textes de transposition en droit national devront être adoptés et publiés par les Etats membres au plus tard 18 mois à compter la Date d'Entrée en Vigueur et s'appliquer en droit national dans les 30 mois suivant la Date d'Entrée en Vigueur.

Il existe plus globalement des mesures d'atténuation de ces différents risques qui se déclinent de la manière suivante :

- Conformément à l'article L 513-23 du Code monétaire et financier, le Contrôleur Spécifique veille au respect par la Société des articles L 513-2 à L 513-12 du Code monétaire et financier régissant les sociétés de crédit foncier ;
- Le dispositif de suivi et de contrôle de la Société sont intégrés au dispositif de suivi et de contrôle du groupe SOCIETE GENERALE concernant les réglementations applicables aux établissements de crédit et les reportings réglementaires spécifiques aux sociétés de crédit foncier ;
- Mise en place d'une veille réglementaire, qui est assurée notamment par les canaux suivants :
 - o Veille réglementaire au niveau du groupe SOCIETE GENERALE,
 - o L'ECBC (European Covered Bond Council) informe la Société des évolutions réglementaires spécifiques aux émetteurs d'obligations sécurisées au niveau européen via des publications et communications régulières ;
 - o Le contrôleur spécifique informe régulièrement la Société sur les sujets en discussion concernant les sociétés de crédit foncier.

C. RISQUE DE CREDIT ET DE CONTREPARTIE

Le risque de crédit et de contrepartie porte sur le risque de pertes résultant de l'incapacité des clients de la Société ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers.

Il convient de préciser que Société Générale SCF a volontairement souhaité limiter ses activités au financement d'expositions sur des personnes publiques ou garanties par celles-ci et bénéficiant des meilleures notations, bien que son objet social soit plus large conformément aux possibilités conférées par les dispositions des articles L 513-2 et suivants du Code monétaire et financier.

Le défaut de ces personnes publiques pourrait avoir un effet défavorable sur la capacité de la Société à rembourser les Obligations Foncières souscrites par les investisseurs. Il convient cependant de noter que l'ensemble des expositions sur des personnes publiques ou garanties par celles-ci se situe dans la catégorie Investment grade, ayant une notation minimum de AA- et que plus de 80% du portefeuille d'actifs de couverture est constitué par des créances portant sur du risque souverain français.

1. Risque de crédit

Société Générale SCF porte un risque de crédit direct sur SOCIETE GENERALE qui est son unique débiteur, au titre des prêts qu'elle consent à SOCIETE GENERALE. Société Générale SCF étant détenue à 100% par SOCIETE GENERALE, elle n'est pas encadrée par des limites sur sa maison mère conformément aux instructions Groupe SOCIETE GENERALE.

Ce risque de crédit sur SOCIETE GENERALE est couvert par l'apport en garantie de créances qui répondent à certains critères d'éligibilité réglementaires et présentant une qualité de crédit satisfaisante.

Il existe également un risque de crédit par transparence sur le portefeuille d'actifs remis en pleine propriété à titre de garantie pour lequel un dispositif de mesure et de surveillance est mis en place. Ce risque peut être évalué comme « faible » au regard de la qualité des expositions du cover pool, qui se situent dans l'échelon de qualité de crédit 1 avec une notation minimum de AA- (hors exceptions validées en Comité des Risque faisant l'objet de limites spécifiques). Par ailleurs, ces expositions bénéficient d'une pondération en capital faible, entre 0% et 20% en fonction de l'exposition souveraine ou de l'exposition sur des collectivités locales et territoriales et présentent des taux de défaut observés proche de 0%.

Société Générale SCF ayant établi des conventions d'assistance et de gestion avec SOCIETE GENERALE, le dispositif de mesure et de surveillance du risque de crédit de la Société s'appuie sur le dispositif en vigueur au sein du Groupe SOCIETE GENERALE.

Ainsi, toute opération fait l'objet d'un dossier de crédit visé par la Direction des risques et les créances constitutives de ce portefeuille font l'objet d'un suivi des risques conformément à la politique de crédit Groupe SOCIETE GENERALE décrite dans son Document d'Enregistrement Universel 2020.

Par ailleurs, afin d'encadrer la gestion des risques de crédit du groupe SOCIETE GENERALE, la Direction des Risques a défini un dispositif de contrôle et de surveillance reposant sur les éléments suivants :

- Revue de portefeuille et suivi sectoriel ;
- Suivi des risques pays ;
- Stress tests de crédit.

En sus de ces dispositifs du groupe SOCIETE GENERALE, Société Générale SCF applique les critères suivants pour la sélection des actifs remis en garantie :

- Application des critères d'éligibilité légaux ;
- Application des critères en termes de diversification et de seuils de concentration correspondant à un niveau de risque acceptable, soumis par le Comité des risques de Société Générale SCF et validés par le Conseil d'Administration de la Société ;
- Validation de l'éligibilité par le Contrôleur Spécifique ;
- Revue de la qualité du portefeuille par les agences de notation.

Le risque de crédit pris par les investisseurs d'Obligations Foncières est couvert par un surdimensionnement en actifs apportés à titre de garantie par rapport aux montant d'Obligations Foncières émises.

Ainsi, la mesure du risque de crédit repose notamment sur les limites imposées par les agences de notation et l'ACPR :

- Respect du taux minimum de surdimensionnement défini et contrôlé trimestriellement par les agences de notation ;
- Respect des règles de surdimensionnement prévu par les articles L.513-12 et R.513-8 du Code monétaire et financier, le chapitre II du Règlement 99-10 du Comité de la Réglementation bancaire et financière (CRBF) relatif aux sociétés de crédit foncier et aux sociétés de financement de l'habitat modifié et par l'Instruction 2016-I-09 de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, en application desquelles le ratio de couverture doit être supérieur à 105 %.

Au 30 Juin 2020, le ratio de couverture au sens réglementaire s'établissait à 136,70%, en cohérence avec l'article R.513-8 du Code monétaire et financier qui définit le seuil de ce ratio réglementaire à 105%.

- Respect des règles de surdimensionnement prévu par le chapitre II du Règlement 99-10 du Comité de la Réglementation bancaire et financière (CRBF) relatif aux sociétés de crédit foncier et aux sociétés de financement de l'habitat modifié et par l'Instruction 2014-I-17 de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, en application desquelles le niveau de couverture des ressources privilégiées jusqu'à leur échéance au regard du gisement d'actifs éligibles disponibles et de prévisions de nouvelle production doit être maintenu au moins à 105%.

Comme décrit précédemment, au 30 Juin 2020, aucune impasse de couverture n'est observée et le taux de surdimensionnement réglementaire de 105% est bien respecté jusqu'à l'échéance des Obligations Foncières.

2. Risque de Contrepartie

Dans le cadre de son activité, Société Générale SCF porte également un risque de contrepartie direct sur Société Générale, notamment en tant que prestataire de service dans le processus de recouvrement des créances, banque teneuse de comptes et contrepartie de swap.

La défaillance de Société Générale dans l'exercice de l'une de ces fonctions pourrait avoir un impact non négligeable sur le paiement en temps et en heure des intérêts et principal des obligations souscrites par les investisseurs. Cependant, des mécanismes de protection des investisseurs ont été mis en place pour minimiser ces risques, notamment celui de l'extension de maturité (soft bullet) déjà évoqué dans la section concernant le risque de liquidité.

En effet, dans son rôle de prestataire de service dans le processus de recouvrement des créances, Société Générale a été désignée par Société Générale SCF pour administrer et recouvrer, pour son compte, conformément à l'article L. 513-15 du Code monétaire et financier, les actifs cédés à Société Générale SCF.

Dans l'hypothèse où Société Générale serait en procédure de défaut, un arrêt des paiements, conformément aux dispositions définies dans les lois relatives à la faillite, empêcherait Société Générale SCF de recouvrer les sommes dues aux titres des actifs cédés du portefeuille auprès de Société Générale, et ceci, le temps que le processus de recouvrement puisse être transféré auprès d'un autre établissement pouvant l'assurer.

Pour se prémunir de ce risque, dit « commingling risk », Société Générale s'est engagée, suivant la dégradation de sa notation en dessous de A (LT ICR) pour Standard & Poor's et Baa2 (CR) pour Moody's, à constituer une réserve d'encaissements équivalente à deux mois du montant des encaissements prévisionnels du portefeuille de couverture sur un compte tel que désigné par Société Générale SCF, comme sûreté de ses engagements. Ce compte devra être ouvert au sein d'un établissement de crédit ayant une notation minimum requise par les agences de notation.

Par ailleurs, le risque de défaillance de Société Générale, en tant que banque teneuse de comptes, peut également avoir un impact modéré sur l'accès de la Société aux encaissements reçus sur ses comptes. Afin de se prémunir de ce risque, la Société s'est engagée à ouvrir ses comptes d'encaissement et de réserves auprès d'un établissement de crédit ayant une notation minimum de A (ICR) pour Standard & Poor's et de A2 (LT) et P-1 (ST) pour Moody's. La Société s'engage également à remplacer sous 60 jours celle-ci en cas de dégradation de la notation de la banque teneuse de compte en dessous des seuils mentionnés précédemment.

Enfin, en tant que contrepartie de swap de taux d'intérêt et/ou de change, Société Générale s'engage, à la suite de la dégradation de sa notation en dessous de certains seuils définis par les agences de notation, à poster du collatéral au titre de ses obligations dans le cadre des contrats de swap, voire à transférer ses engagements à une contrepartie éligible dans un certain délai selon les critères requis par les agences de notation.

D. RISQUES OPERATIONNELS

Les risques opérationnels sont définis comme le risque de pertes résultant d'une défaillance des processus, des prestataires et des systèmes d'information ou d'événements extérieurs.

Conformément à l'article L.513-15 du Code monétaire et financier, la gestion ou le recouvrement des prêts, expositions, créances assimilées, titres et valeurs, des obligations ou des autres ressources prévues à l'article L.513-2 ne peuvent être assurés que par un établissement de crédit ou une société de financement liée à la société de crédit foncier par contrat.

Dès lors, Société Générale SCF ne dispose pas de personnel et sous traite donc l'ensemble de sa gestion à SOCIETE GENERALE pour les traitements de ses opérations, les traitements administratifs ainsi que pour les dispositifs de contrôle interne.

Dans ce cadre, la Société a conclu plusieurs conventions avec différents départements ou directions fonctionnelles de SOCIETE GENERALE couvrant les prestations suivantes :

- Externalisation du contrôle permanent et du contrôle de la conformité ;

- Gestion et recouvrement ;
- Gestion juridique, fiscale et administrative ;
- Prestations comptables.

Les risques opérationnels liés à ces prestations de services essentielles externalisées font l'objet d'un suivi dans le cadre du dispositif de contrôle interne de Société Générale SCF.

Dans le contexte lié à la crise covid-19, les mesures de confinement instaurées ont amené le groupe Société Générale à recourir massivement au travail à distance, permettant ainsi de préserver les fonctions essentielles et d'assurer la continuité de l'activité de Société Générale SCF.

D'autres fonctions sont également exercées par SOCIETE GENERALE en tant qu'agent placeur, contrepartie de swap, teneur de compte et emprunteur. Ces différentes fonctions sont contractuellement bien distinctes et documentées, mais surtout séparées d'un point de vue organisationnel, limitant ainsi le risque de conflit d'intérêts.

Les dispositifs de mesure et de pilotage des risques opérationnels du Groupe Société Générale applicables à Société Générale SCF sont détaillés dans le Document d'Enregistrement Universel 2020 de SOCIETE GENERALE.

La déclinaison au niveau de l'entité Société Générale SCF de la gestion des risques opérationnels s'appuie sur les dispositifs suivants, suivis ou coordonnés par le Responsable du Contrôle Permanent (RCP) désigné au sein de SOCIETE GENERALE et agissant pour le compte de Société Générale SCF :

- Exercices d'auto-évaluation des risques et des contrôles (RCSA) de Société Générale SCF permettant de mesurer son exposition aux risques opérationnels et de prendre des actions de couverture en cas de risques résiduels élevés : le dernier exercice RCSA réalisé fait apparaître un risque résiduel « faible » ;
- Suivi d'indicateurs clé de risques (KRI) opérationnels, comptables et réglementaires permettant d'alerter en cas de dégradation de ces risques ;
- Dispositif de contrôle permanent par les équipes SOCIETE GENERALE dédiées et contrôles aléatoires réalisés par le RCP de Société Générale SCF permettant d'évaluer la qualité des contrôles de Surveillance Permanente ;
- Collecte et analyse des incidents et pertes opérationnelles puis mise en place d'actions correctrices visant à prévenir la survenue d'incidents similaires ;
- Plan de continuité d'activité propre à Société Générale SCF ;
- Suivi et évaluation des prestations externalisées.

L'ensemble de ces sujets est présenté et/ou validé par la Direction Générale de l'entité, puis présenté au Comité d'audit et/ou Conseil d'administration.

Il est à noter par ailleurs que les seuils de significativité des incidents révélés par le contrôle interne au niveau de Société Générale SFH ont été approuvés par son Conseil d'Administration.

E. RISQUE STRUCTURELS DE TAUX D'INTERET ET DE CHANGE

Les risques structurels correspondent aux risques de pertes de marge d'intérêt en cas de variation des taux d'intérêt et de change.

- **Risque de Taux**

En matière de risque de taux, Société Générale SCF se conforme à une politique stricte d'immunisation. La conclusion de contrats de swaps de couverture ad hoc permet ainsi de cristalliser, dès l'émission, une marge fixe, toute variation des taux d'intérêts ayant des effets parallèles à l'actif et au passif de Société Générale SCF par la suite. Ainsi la marge commerciale entre les produits liés aux prêts collatéralisés et les charges liées aux Obligations Foncières est complètement immune contre le risque de taux.

La mesure du risque structurel de taux est faite à l'aide des impasses calculées sur la base des situations « Passif-Actif » de Société Générale SCF à production arrêtée, détaillés sur les 20 ans à venir avec des impasses mensuelles sur les 12 premiers mois, puis annuels sur les 19 années suivantes.

L'outil de suivi de ce risque calcule la sensibilité définie comme la variation, pour une hausse parallèle des taux de 0,1% et pour une baisse parallèle des taux de -0,1%, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures issues de l'ensemble de ses actifs et passifs.

Par ailleurs, ont été introduits deux scénarii de stress supplémentaires :

- un scénario de stress à la baisse avec un aplatissement de la courbe des taux et
- un scénario de stress à la hausse avec la pentification de la courbe.

La décomposition est la suivante (en millions d'euros) :

Entity	Scenario	Currency	Buckets	juin 2020		
				Sensi	Thres.	Limites
Société Générale SCF	-10 bps pilotage	EUR	GL	0,00	-0,20	-0,25
			CT	0,00	-0,20	-0,25
			MT	0,00	-0,20	-0,25
			LT	0,00	-0,20	-0,25
	+10 bps pilotage	EUR	GL	0,00	-0,20	-0,25
			CT	0,00	-0,20	-0,25
			MT	0,00	-0,20	-0,25
			LT	0,00	-0,20	-0,25
	NIRDOWN pilotage	EUR	GL	-0,01	-0,95	-1,19
	NIRUP pilotage	EUR	GL	0,02	-1,63	-2,03

Par ailleurs, la mesure du risque de taux se fait également en vision « par transparence » en prenant en compte non pas les prêts collatéralisés à l'actif mais les créances apportées en garantie à Société Générale SCF. Ainsi la marge nette entre les intérêts payés au titre des Obligations Foncières et les intérêts reçus au titre des créances apportées en garantie pourrait être réduite en cas d'une baisse des taux d'intérêt des actifs plus significative que celle du coût du passif, compte tenu de l'environnement de taux bas.

Ces résultats en vision « par transparence » sont présentés et revus lors des Comités des risques propres à Société Générale SCF.

L'environnement de taux bas actuel a un impact négatif limité sur le résultat de la Société et uniquement sur les dépôts à vue et à terme de la trésorerie de Société Générale SCF.

- **Risque de Change**

Pour les émissions en US dollars, Société Générale SCF a éliminé le risque de change par la mise en place de swaps financiers de couverture euros/dollars. De ce fait, Société Générale SCF n'est pas exposée au risque de change sur ces émissions et respecte donc la limite de +/- 0,6 millions d'euros. Il est à noter qu'il n'y a plus d'émissions en US dollars en vie au 30 juin 2020, la dernière ayant été remboursée en mai 2019.

Par ailleurs, le risque de change peut être apprécié en vision par transparence, en prenant en compte le portefeuille de couverture qui est principalement composé de créances libellées en euros et en US dollars. Au 30 juin 2020, les créances libellées en euros représentent 91,6% du portefeuille et celles en US dollars à hauteur de 8,4%.

Le risque de change peut être évalué à faible en raison de l'impact négatif qu'aurait une variation défavorable de la parité USD/EUR sur le taux de surdimensionnement. En effet, au 31 décembre 2019, une variation défavorable de la parité USD/EUR de 15% et 25% aurait un impact négatif respectif de 1,2% et de 2,1% sur le taux de surdimensionnement, qui est toutefois largement absorbable compte tenu du taux de surdimensionnement au 30 juin 2020 de 137%.

Afin de se prémunir contre ce risque de change, Société Générale SCF a pris l'engagement de mettre en place des swaps de couverture de taux d'intérêt et de change sur le portefeuille de couverture avec une contrepartie de swap éligible et ce sous réserve de la dégradation de la notation de Société Générale en dessous d'un certain seuil imposé par les agences de notations.

Il est également prévu qu'en cas de mise en place du contrat de couverture mentionné au paragraphe précédent, alors que la Société continue à recevoir les paiements au titre des prêts octroyés à Société Générale et non pas au titre des créances éligibles, la Société devra conclure des contrats de couverture avec Société Générale afin de neutraliser les effets des contrats de couverture conclus par la Société.

Au 31 juin 2020, ce dispositif n'a pas été déclenché, la notation de Société Générale ayant été maintenue au niveau requis.

MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L.232-1 du Code de commerce, nous vous informons que Société Générale SCF n'a effectué aucune activité de recherche et de développement.

SUCCESSALES

Nous vous rappelons que la Société ne détient aucune succursale.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Conformément à ses statuts et au Code monétaire et financier, Société Générale SCF ne détient aucune participation et, par conséquent, n'a pas de filiale.

PRISE DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE

Nous vous précisons que Société Générale SCF n'a acquis aucune participation et n'a procédé à aucune prise de contrôle.

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Nous vous précisons que le capital de notre Société était détenu, au 30 juin 2020, à hauteur de 14 999 999 actions (99,99 %) par SOCIETE GENERALE et à hauteur de 1 action (0,01 %) par 1 autre personne morale (SOGEPARTS) appartenant au groupe SOCIETE GENERALE.

INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

La Société est concernée par les dispositions de l'article L.225-102-1, alinéa 5 du Code de commerce et à ce titre doit publier les informations sociales et environnementales prévues à l'article R.225-105-1, I et II du Code de commerce.

Cependant, Société Générale SCF ne dispose d'aucun salarié. De ce fait, aucune information sociale ne peut être communiquée.

Par ailleurs, l'entité ne dispose pas de moyens matériels et bâtiments en propre et n'a donc pas d'empreinte environnementale directe. L'impact environnemental de ses activités s'inscrit dans le cadre des politiques définies par le Groupe SOCIETE GENERALE et présentées dans son Document de Référence.

PRESENTATION DES COMPTES SEMESTRIELS

Les comptes semestriels au 30 juin 2020 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur et selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'établissement que les années précédentes.

Toutes précisions et justifications figurent dans l'annexe des états financiers.

Les comptes semestriels de l'exercice au 30 juin 2020 font apparaître un bénéfice/déficit en cours de formation de 4,36 millions d'euros.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'aucune convention visée par l'article L 225-38 du Code de commerce et conclue antérieurement à l'exercice 2019 n'a poursuivi ses effets au cours du premier semestre 2020. Par ailleurs, aucune convention nouvelle visée à l'article L 225-38 du Code de commerce n'a été signée au cours du premier semestre 2020.

Les Commissaires aux Comptes émettent un rapport sur les comptes semestriels au 30 juin 2020 sur la base d'une revue limitée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

3. COMPTES SEMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2020

BILAN ET HORS BILAN	27
<i>Actif Passif</i>	<i>27</i>
<i>Hors Bilan</i>	<i>29</i>
COMPTE DE RESULTAT	31
<i>Compte De Resultat</i>	<i>31</i>
ANNEXE	34
INFORMATIONS SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT	38
<i>Operations Interbancaires Et Assimilees</i>	<i>38</i>
<i>Creances Sur Les Etablissements De Credit</i>	<i>39</i>
<i>Immobilisations Corporelles Et Incorporelles</i>	<i>40</i>
<i>Amortissement Des Immobilisations Corporelles Et Incorporelles</i>	<i>40</i>
<i>Ventilation Des Dotations</i>	<i>40</i>
<i>Autres Actifs Et Comptes De Regularisation</i>	<i>41</i>
<i>Dettes Envers Les Etablissements De Credit</i>	<i>42</i>
<i>Dettes Representees Par Un Titre</i>	<i>43</i>
<i>Autres Passifs Et Comptes De Regularisation</i>	<i>44</i>
<i>Evolution Des Capitaux Propres</i>	<i>45</i>
<i>Variation Des Capitaux Propres</i>	<i>46</i>
<i>Produits Et Charges D'interets</i>	<i>47</i>
<i>Produit Net Des Commissions</i>	<i>48</i>
<i>Charges Generales D'exploitation</i>	<i>49</i>
<i>Effectif Moyen</i>	<i>50</i>
<i>Impots Sur Les Benefices</i>	<i>51</i>
<i>Situation Fiscale Differee</i>	<i>52</i>
ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	54
<i>Operations Non Inscrites Au Bilan</i>	<i>54</i>
<i>Engagements Non Comptabilises En Hors Bilan</i>	<i>55</i>
<i>Operations En Devises</i>	<i>56</i>
<i>Engagements Sur Instruments Financiers A Terme</i>	<i>57</i>
<i>Emplois Et Ressources Ventiles Selon La Duree Restant A Courir</i>	<i>58</i>
<i>Identite De La Societe Consolidante</i>	<i>59</i>
<i>Integration Fiscale</i>	<i>60</i>
<i>Informations Concernant Les Entreprises Liees</i>	<i>61</i>
<i>Honoraires Des Commissaires Aux Comptes</i>	<i>63</i>
<i>Ventilation Des Produits Bancaires</i>	<i>64</i>
<i>Tableau Des Flux De Tresorerie</i>	<i>65</i>

**BILAN
et HORS-BILAN**

BILAN ET HORS BILAN
Actif Passif

ACTIF

<i>(En milliers d'EUR)</i>	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Caisse, banques centrales, comptes courants postaux (note 2)	22	25	19
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit (note 3)	10,449,379	8,522,700	8,520,090
A vue	6,436	8,519	7,358
A terme	10,442,943	8,514,181	8,512,732
Opérations avec la clientèle	-	-	-
Créances commerciales	-	-	-
Autres concours à la clientèle	-	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-
Participations et autres titres détenus à long terme	-	-	-
Parts dans les entreprises liées	-	-	-
Crédit-bail et location avec option d'achat	-	-	-
Locations simple	-	-	-
Immobilisations incorporelles (note 4)	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-
Capital souscrit non versé	-	-	-
Actions propres	-	-	-
Autres actifs (note 5)	604	416	561
Comptes de régularisation (note 5)	118,196	106,379	61,830
Total	10,568,201	8,629,520	8,582,501

PASSIF

<i>(En milliers d'EUR)</i>	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Banques centrales, Comptes courants postaux	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit (note 6)	2	2	8
A vue	-	-	-
A terme	2	2	8
Opérations avec la clientèle	-	-	-
Comptes d'épargne à régime spécial	-	-	-
A vue	-	-	-
A terme	-	-	-
Autres dettes	-	-	-
A vue	-	-	-
A terme	-	-	-
Dettes représentées par un titre (note 7)	10,236,816	8,359,869	8,316,453
Bons de caisse	-	-	-
Titres de marché interbancaires et titres de créances négociables	-	-	-
Emprunts obligataires	10,236,816	8,359,869	8,316,453
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-
Autres passifs (note 8)	2,134	3,998	1,619
Comptes de régularisation (note 8)	73,818	14,580	17,066
Provisions	-	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-

Fonds pour risques bancaires généraux	-	-	-
Capitaux propres (note 9)	255,431	251,071	247,355
Capital	150,000	150,000	150,000
Primes d'émission	-	-	-
Réserves	5,054	4,719	4,719
Ecart de réévaluation	-	-	-
Provisions règlementées	-	-	-
Subvention d'investissement	-	-	-
Report à nouveau	96,018	89,661	89,661
Résultat de l'exercice	4,360	6,691	2,975
Total	10,568,201	8,629,520	8,582,501

Résultat de l'exercice en centimes : 4,360,066.89

Total du bilan en centimes : 10,568,200,914.59

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers)

Hors Bilan

HORS BILAN

(En milliers d'EUR)	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
ENGAGEMENTS DONNES	-	-	-
Engagements de financement	-	-	-
Engagements en faveur d'établissement de crédit	-	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	-	-	-
Engagements de garantie	-	-	-
Engagements en faveur d'établissement de crédit	-	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	-	-	-
Engagements sur titres	-	-	-
Titres à livrer	-	-	-
Autres engagements donnés	-	-	-
ENGAGEMENTS RECUS	-	-	-
Engagements de financement	-	-	-
Engagements reçus d'établissement de crédit	-	-	-
Engagements reçus de la clientèle	-	-	-
Engagements de garantie	-	-	-
Engagements reçus d'établissement de crédit	-	-	-
Engagements reçus de la clientèle	-	-	-
Engagements sur titres	-	-	-
Titres à recevoir	-	-	-
Autres engagements reçus	-	-	-
AUTRES ENGAGEMENTS	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Opérations en devises	-	-	-
Engagements devises (achetées ou empruntées) à recevoir	-	-	-
Engagements devises (vendues ou prêtées) à donner	-	-	-
Engagements sur instruments financiers à terme (note 16)	2,820,000	2,900,000	2,900,000
Autres engagements (note 14)	13,907,456	11,810,623	11,833,775
Engagements donnés	-	-	-
Engagements reçus	13,907,456	11,810,623	11,833,775
Engagements douteux	-	-	-

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers)

**COMPTE DE
RESULTAT**

COMPTE DE RESULTAT
Compte De Résultat

COMPTE DE RESULTAT

<i>(En milliers d'EUR)</i>	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
+ Intérêts et produits assimilés (note 10)	75,618	180,449	105,265
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les éts de crédit	17,228	40,474	25,125
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	-	-	-
+ Intérêts et produits sur obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-
+ Autres intérêts et produits assimilés	58,389	139,975	80,140
- Intérêts et charges assimilées (note 10)	(66,298)	(165,242)	(98,022)
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les éts de crédit	(421)	(1,124)	(1,345)
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	-	-	-
- Intérêts et charges sur obligations et autres titres à revenu fixe	(59,441)	(149,657)	(88,499)
- Autres intérêts et charges assimilées	(6,437)	(14,461)	(8,178)
+ Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés	-	-	-
- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilés	-	-	-
+ Produits sur opération de location simple	-	-	-
- Charges sur opérations de location simple	-	-	-
+ Revenus des titres à revenu variable	-	-	-
+ Commissions (produits)	-	-	-
- Commissions (charges)	-	(1)	-
+ / - Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation	-	-	-
- Opérations sur titres de transaction	-	-	-
- Opérations de change	-	-	-
- Opérations sur instruments financiers	-	-	-
+ / - Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés	-	-	-
- Plus ou moins value	-	-	-
- Dotations aux provisions et reprises	-	-	-
+ Autres produits d'exploitation bancaire	-	-	-
- Opérations faites en commun	-	-	-
+ Autres produits d'exploitation bancaire	-	-	-
- Autres produits non bancaires	-	-	-
- Autres charges d'exploitation bancaire	(20)	(23)	(13)
- Opérations faites en commun	-	-	-
- Autres charges d'exploitation bancaires	(20)	(23)	(13)
PRODUIT NET BANCAIRE	9,300	15,183	7,231
- Charges générales d'exploitation (note 12)	(2,806)	(4,726)	(2,637)
- Frais de personnel	-	-	-
- Autres frais administratifs	(2,806)	(4,726)	(2,637)
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	-
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	6,494	10,457	4,594
- Coût du risque	-	-	-
- Coût du risque sur établissement de crédit	-	-	-
- Coût du risque sur la clientèle	-	-	-
- Coût du risque sur portefeuille titres	-	-	-
- Autres opérations	-	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION	6,494	10,457	4,594
+ / - Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-	-	-

- Immobilisations financières	-	-	-
- Immobilisations incorporelles	-	-	-
- Immobilisations corporelles	-	-	-
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	6,494	10,457	4,594
+ / - Résultat exceptionnel	-	-	-
- Impôt sur les bénéfices (note 13)	(2,134)	(3,766)	(1,619)
+ / - Dotation / reprises de FRBG et provisions réglementées	-	-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	4,360	6,691	2,975

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers)

ANNEXE

ANNEXE

NOTE 1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes sociaux de la société Société Générale SCF SA ont été établis conformément aux dispositions :

- du règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Selon l'Art 513-2, SG SCF est un établissement de crédit spécialisé. La société a pour objet de consentir ou d'acquérir des prêts garantis, des expositions sur des personnes publiques et des titres et valeurs tels que définis aux Art L513-3 à L.513-7.

- Les prêts garantis sont des prêts assortis :
 - * soit d'une hypothèque de premier rang ou d'une sûreté immobilière conférant une garantie au moins équivalente ;
 - * soit d'un cautionnement d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'assurance n'entrant pas dans le périmètre de consolidation défini à l'Art L.233-16 du code de commerce dont relève SG SCF. Toutefois ce cautionnement s'inscrit dans les limites et des conditions déterminées par décret en Conseil d'Etat et sous réserve que le prêt garanti soit exclusivement affecté au financement d'un bien immobilier,
- Les expositions sur des personnes publiques sont des éléments d'actif, tels que des prêts ou des engagements hors bilan sur des personnes dont la qualité est énumérée à l'Art L.513-4.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales et bancaires d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE ET COMPARABILITE DES COMPTES

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENT D'ESTIMATION

Aucun changement d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Les créances sur les établissements de crédit sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit; créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours pour la clientèle.

Les intérêts courus non échus sur ces créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une dépréciation en fonction du risque encouru est constituée pour chacune d'elles.

Aucune dépréciation n'a été constatée dans les comptes de SG SCF au 30 juin 2020.

CREANCES DOUTEUSES

Par application du règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, sont distingués comptablement les encours sains et les encours douteux.

Sont des encours douteux, les encours porteurs d'un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes:

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour le crédit bail immobilier, neuf mois pour les créances sur des collectivités locales),
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est ainsi notamment lorsque l'établissement a connaissance de la situation financière dégradée de sa contrepartie, se traduisant par un risque de non recouvrement,
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie, notamment les procédures de surendettement, de redressement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de bien, ainsi que les assignations devant un tribunal correctionnel.

Par contagion, le classement d'un encours en douteux sur une contrepartie entraîne obligatoirement le déclassement de tous les engagements liés à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garanties ou de cautions (sauf cas de litiges ponctuels ou d'un risque de crédit dépendant de la solvabilité d'un tiers).

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations correspondant à la perte probable.

Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées dans la rubrique « Coût du risque ».

Aucune créance douteuse n'a été constatée dans les comptes de SG SCF au 30 juin 2020.

DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre correspondent à des obligations foncières et autres ressources bénéficiant du privilège défini à l'art L.515-19 du Code monétaire et financier.

Les dettes représentées par un titre et plus précisément par une obligation foncière sont enregistrées pour leur valeur nominale. Les primes de remboursement et les primes d'émissions sont amorties linéairement sur la durée de vie des titres concernés. Elles figurent, au bilan, dans les rubriques d'encours des types de dettes concernées.

L'amortissement de ces primes figure au compte de résultat dans les intérêts et charges sur obligations et titres à revenu fixe. Dans les cas d'émissions d'obligations au dessus du pair, l'étalement des primes d'émission vient en diminution des intérêts et charges assimilées sur obligations et titres à revenu fixe.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées ».

Au titre de l'art L.515-20 du Code monétaire et financier et de l'art 6 du règlement CRB n°99-10 du 27 juillet 1999, le montant total des éléments d'actif doit être à tout moment supérieur au montant des éléments de passif bénéficiant du privilège mentionné à l'art L.515-19 du dit Code monétaire et financier

OPERATIONS EN DEVISES

Conformément aux règlements ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014, les opérations enregistrées en devises au bilan ou au hors bilan sont converties sur la base des cours de change officiels à la date de clôture.

Les opérations initiées sont enregistrées en devises par la contrepartie de comptes de positions de change par devises.

A chaque arrêté comptable, le solde des comptes de positions de change est porté en résultat.

OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les opérations de couverture portant sur des instruments financiers à terme de taux ou de devises sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014. Les engagements nominaux sur les instruments à terme sont présentés en hors bilan.

Les charges et produits relatifs aux IFAT utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément identifié, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. Concernant des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts.

AUTRES ENGAGEMENTS

En l'absence de précision réglementaire sur les modalités de ventilation relative aux créances remises en pleine propriété à titre de garantie, les créances reçues par la SCF en garantie des prêts accordés sont enregistrées au hors bilan dans le compte « Autres engagements reçus ».

FRAIS DE PERSONNEL - AVANTAGES DU PERSONNEL

SG SCF n'emploie pas de salarié et n'a aucun engagement de retraite ni de charges sociales.

TRANSACTIONS ENTRE LES PARTIES LIEES

Conformément au règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014, relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, la société Société Générale SCF ne donne pas d'information en annexe pour tout ou partie des raisons suivantes :

- les transactions effectuées ont été conclues à des conditions normales de marché ;
- les transactions effectuées concernent des opérations avec sa société mère, les filiales qu'elle détient (directement ou indirectement) en quasi-totalité ou entre ses filiales détenues en quasi-totalité.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

La Société Générale SCF a procédé à une restructuration de ses actifs :

Les mouvements relatifs aux emprunts obligataires ont été les suivants :

- Remboursement par série 24 d'un montant de 40 millions de euros à l'échéance du 24 février 2020, qui était couverte par un cross currency swap de 40 millions d'euros arrivé à échéance à cette date ;
- Remboursement par série 25 d'un montant de 40 millions de euros à l'échéance du 25 mai 2020, qui était couverte par un cross currency swap de 40 millions d'euros arrivé à échéance à cette date ;
- Nouvelle émission par série 44 en 25 février 2020 pour un montant de 750 millions d'euros au taux variable avec l'échéance fixée au 26 février 2029.
- Nouvelle émission par série 45 en 25 février 2020 pour un montant de 750 millions d'euros au taux variable avec l'échéance fixée au 26 février 2030.
- Nouvelle émission par série 46 en 25 février 2020 pour un montant de 500 millions d'euros au taux variable avec l'échéance fixée au 26 février 2031.

Les mouvements relatifs au prêt de remplacement ont été les suivants :

- A la date de 31 décembre 2019 la Société Générale SCF a procédé à une souscription d'un prêt de remplacement au taux négatif de 245 millions avec une échéance fixée au 31 mars 2020 ;
- A la date de 31 mars 2020 la Société Générale SCF a procédé à une souscription d'un prêt de remplacement au taux négatif de 242 millions avec une échéance fixée au 30 juin 2020 ;
- A la date de 30 juin 2020 la Société Générale SCF a procédé à une souscription d'un prêt de remplacement au taux négatif de 245 millions avec une échéance fixée au 30 septembre 2020 ;

Société Générale SCF a procédé aux opérations suivantes en date de valeur 30.06.2020 :

Dans le cadre de la loi votée par le gouvernement le 24 juillet 2019 concernant la modification de la trajectoire de baisse de l'impôt, le taux normal de l'impôt sur les sociétés en 2020 sera de 32.02% (pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 250 MEUR (31% + contribution additionnelle)).

Taux d'impôt (y compris contribution additionnelle)	2020	2021	2022 et au-delà
Taux standard	28.92%	27.37%	25.83%
Taux réduit	3.47%	3.28%	3.10%
Taux standard si CA > 250MEUR si adoption en l'état du projet de loi de finances 2020	32.02%	28.41%	25.83%

Taux réduit si CA > 250 MEUR <i>si adoption en l'état du projet de loi de finances 2020</i>	3.84%	3.41%	3.10%
---	-------	-------	-------

Les prévisions de chiffre d'affaires de SG SCF étant supérieur à 250 MEUR sur l'année 2020, l'entité doit appliquer dans ses comptes sociaux le taux d'IS majoré de 32.02% en 2020, qui diminue ensuite progressivement à 25.83%.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La Société Générale SCF n'a conclu aucun swap ou émission d'emprunts depuis la clôture comptable du 30 juin 2020.

**INFORMATIONS
BILAN ET
RESULTAT**

INFORMATIONS SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

Operations Interbancaires Et Assimilees

Note 2

OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES

<i>(En milliers d'EUR)</i>	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Caisses			
Banques centrales	22	25	19
Comptes courants postaux			
Total	22	25	19

Créances Sur Les Etablissements De Crédit

Note 3

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(En milliers d'EUR)	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Comptes et prêts	10,431,436	8,513,519	8,507,358
A vue :	6,436	8,519	7,358
Comptes ordinaires	6,436	8,519	7,358
Prêts et comptes au jour le jour	-	-	-
Valeurs reçues en pension au jour le jour	-	-	-
A terme :	10,425,000	8,505,000	8,500,000
Prêts et comptes à terme	10,425,000	8,505,000	8,500,000
Prêts subordonnés et participatifs	-	-	-
Valeurs reçues en pension à terme	-	-	-
Créances rattachées	17,943	9,181	12,732
Créances douteuses			
Total brut	10,449,379	8,522,700	8,520,090
Dépréciations			
Total net	10,449,379	8,522,700	8,520,090
Titres reçus en pension			
Créances rattachées			
Total	10,449,379	8,522,700	8,520,090

Immobilisations Corporelles Et Incorporelles

Note 4

1 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

<i>(En milliers d'EUR)</i>	Valeur brute 31/12/2019	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeur brute 30/06/2020	Amortissement provisions et	Valeur nette 30/06/2020
Immobilisations incorporelles	3				3	(3)	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-
Terrains					-		-
Constructions					-		-
Installations techniques					-		-
Matériels et outillages					-		-
Autres					-		-
Total	3	-	-	-	3	(3)	-

Amortissement Des Immobilisations Corporelles Et Incorporelles

2 - AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

<i>(En milliers d'EUR)</i>	Montant au 31/12/2019	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Montant au 30/06/2020
Immobilisations incorporelles	(3)				(3)
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
Terrains					-
Constructions					-
Installations techniques					-
Matériels et outillages					-
Autres					-
Total	(3)	-	-	-	(3)

Ventilation Des Dotations

3 - VENTILATION DES DOTATIONS

<i>(En milliers d'EUR)</i>	Linéaire	Exceptionnel	Dotation dérogatoire	Reprise dérogatoire	Dotation 2020
Immobilisations incorporelles					-
Immobilisations corporelles					-
Total	-	-	-	-	-

Dettes Envers Les Etablissements De Credit

Note 6

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

<i>(En milliers d'EUR)</i>	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Dettes à vue :	-	-	-
Dépôts et comptes ordinaires			
Comptes et emprunts au jour le jour			
Valeurs données en pension au jour le jour			
Dettes à terme :	-	-	-
Emprunts et comptes à terme		-	
Valeurs données en pension à terme			
Dettes rattachées	2	2	7
Titres donnés en pension			
Total	2	2	7

Dettes Représentées Par Un Titre

Note 7

DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

<i>(En milliers d'EUR)</i>	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Bons de caisse			
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables			
Emprunts obligataires	10,180,000	8,260,000	8,260,000
Autres dettes représentées par un titre			
Sous-total	10,180,000	8,260,000	8,260,000
Dettes rattachées	56,816	99,869	56,453
Total	10,236,816	8,359,869	8,316,453

Autres Passifs Et Comptes De Regularisation

Note 8

AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

<i>(En milliers d'EUR)</i>	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Opérations sur titres	-	-	-
Dettes et titres empruntés			
Autres dettes de titres			
Autres passifs	2,134	3,998	1,619
Compte courant SG impôt groupe	2,134	3,766	1,619
Versement restant à effectuer sur titres			
Créditeurs divers	-	-	
Dettes fiscales et sociales	-	232	
Comptes de régularisation	73,818	14,580	17,066
Charges à payer	4,577	4,854	4,502
Dettes envers les établissements de crédit			
Opérations avec la clientèle			
Dettes représentées par un titre			
Autres passif	2,286	3,147	2,413
Comptes de régularisation	2,291	1,707	2,089
Dettes subordonnées			
Impôts différés			
Produits constatés d'avance	68,559	8,878	11,548
Produits constatés d'avance sur primes d'émission	68,559	8,878	11,548
Autres comptes de régularisation	682	848	1,016
Gains à étaler sur soulte	682	848	1,016
Total	75,952	18,578	18,685

Evolution Des Capitaux Propres

Note 9

1 - EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

(En milliers d'EUR)

Affectation du résultat de l'exercice précédent	30/06/2020
Origine :	96,352
Report à nouveau antérieur	89,661
Résultat de la période	6,691
Prélèvement sur les réserves	
Autres mouvements	
Affectation (1) :	96,352
Réserve légale	334
Autres réserves	-
Dividendes	-
Autres répartition	-
Report à nouveau	96,018

1) La variation des postes de réserves et de report à nouveau par rapport à l'exercice précédent résulte de l'affectation du résultat au 31 décembre 2019 décidée par l'assemblée générale ordinaire en date du 18 mai 2020.

2 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est composé de 15000 000 actions de 10 € de nominal, entièrement libérées.

3 - VENTILATION DES RESERVES

(En milliers d'EUR)	Montant
Réserve légale	5,054
Réserves statutaires	
Autres réserves	
Total	5,054

Variation Des Capitaux Propres

Note 9 (suite)

4 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(En milliers d'EUR)	30/06/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2019	Augmentation	Diminution	30/06/2020
Capital	150,000			150,000	-	-	150,000
Primes d'émission	-			-	-	-	-
Réserves	4,719			4,719	334	-	5,053
Ecart de réévaluation	-			-	-	-	-
Provisions règlementées	-			-	-	-	-
Subvention d'investissement	-			-	-	-	-
Report à nouveau	89,661			89,661	6,357	-	96,018
Résultat de l'exercice	2,975	4,078		6,691	4,360	6,691	4,360
Distribution							-
Total	247,355	4,078		251,071	11,051	6,691	255,431

Produits Et Charges D'interets

Note 10

1 - PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

(En milliers d'EUR)	Charges	produits	Net 2020	Net fin 2019	Net mi 2019
Sur opérations avec les établissements de crédit :	421	17,228	16,807	39,350	23,780
Opérations avec les banques centrales, les comptes courants postaux et les étés de crédit	421	17,228	16,807	39,350	23,780
Titres et valeurs reçus en pension	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Sur opérations avec la clientèle :	-	-	-	-	-
Créances commerciales	-	-	-	-	-
Autres concours à la clientèle	-	-	-	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	-	-	-	-	-
Titres et valeurs reçus en pension	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	59,441	-	(59,441)	(149,657)	(88,499)
Sur dettes subordonnées	-	-	-	-	-
Autres intérêts et produits ou charges assimilés	6,437	58,389	51,952	125,514	71,962
Total	66,299	75,617	9,318	15,207	7,243

2 - REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE

(En milliers d'EUR)	2020	Fin 2019	Mi 2019
Dividendes sur actions et autres titres à revenu variable	-	-	-
Dividendes sur titres de participation et autres titres à long terme	-	-	-
Part dans les entreprises liées	-	-	-
Autres	-	-	-
Total	-	-	-

Produit Net Des Commissions

Note 11

PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(En milliers d'EUR)</i>	Charges	Produits	Net 2020	Net fin 2019	Net mi 2019
Opérations avec les établissements de crédit			-		
Opérations avec la clientèle			-		
Opérations sur titres			-		
Opérations de crédit bail et assimilées			-		
Opérations de location simple			-		
Opérations de change et sur instruments financiers			-		
Engagement de financement et de garantie			-		
Prestations de services et autres		-	-	-	-
Total		-	-	-	-

Charges Generales D'exploitation

Note 12

1 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(En milliers d'EUR)</i>	2020	Fin 2019	Mi 2019
Frais de personnel	-	-	-
Salaires et traitements			
Charges sociales et fiscales sur rémunérations			
Autres			
Autres frais administratifs	(2,806)	(4,726)	(2,613)
Impôts et taxes	(559)	(967)	(470)
Services extérieurs	(2,247)	(3,759)	(2,167)
Autres			
Total	(2,806)	(4,726)	(2,617)

Effectif Moyen

Note 12 (suite)

2 - EFFECTIF MOYEN

			2020	Fin 2019	Mi 2019
	France	Etranger			
Cadres			-		
Non cadres			-		
Total	-	-	-	-	-

3 - REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Aucune rémunération n'a été allouée à l'organe de direction.

Impôts Sur Les Benefices

Note 13

1 - IMPOTS SUR LES BENEFICES

(En milliers d'EUR)	2020	Fin 2019	Mi 2019
Charge fiscale courante	2,134	3,766	1,619
Charge fiscale différée			
Total	2,134	3,766	1,619

2 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

(En milliers d'EUR)	Résultat avant impôts	Retraitements	Incidence impôt sur les sociétés			Résultat après impôt
			Impôts brut (1)	Avoir fiscal crédit d'impôt	Impôt net imputé	
Ventilation résultats						
1 - Taxé au taux normal	6,494		170	2,066	2,066	4,428
2 - Taxé au taux réduit ou non taxable						-
I. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION (1 + 2)	6,494		170	2,066	-	2,066
3 - Taxé au taux normal						-
4 - Taxé au taux réduit ou non taxable						-
II. COUT DU RISQUE (3 + 4)	-		-	-	-	-
III. RESULTAT D'EXPLOITATION (I + II)	6,494		170	2,066	-	2,066
5 - Taxé au taux normal						-
6 - Taxé au taux réduit ou non taxable						-
IV. +/- GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES (5 + 6)	-		-	-	-	-
V. RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (III + IV)	6,494		170	2,066	-	2,066
VI. RESULTAT EXCEPTIONNEL						-
DOTATION NETTES AUX PROVISIONS REGLEMENTEES						-
IMPOT COURANT				2,066	-	2,066
IMPOT DIFFERE						-
CREDIT D'IMPOT COMPTABILISE						-
CONTRIBUTIONS				68		68
AUTRES (à préciser)						-
RESULTAT NET	6,494		170	2,134	-	2,134

(1) Signes : l'impôt est signé en + pour une dette et en - pour une créance

**ENGAGEMENTS FINANCIERS,
AUTRES INFORMATIONS**

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS
Operations Non Inscrites Au Bilan

Note 14

OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN

Conformément au règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014, relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.
 Cette annexe regroupe les informations sur les engagements financiers et opérations qui ne figurent pas au bilan.

1 - ENGAGEMENTS HORS-BILAN COMPTABILISES

1.1 - HORS-BILAN - ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

(En milliers d'EUR)

Nature	30/06/2020
Engagements donnés :	
Engagements de financement :	-
En faveur d'établissements de crédit	
En faveur de la clientèle	
Engagements de garantie :	-
D'ordre d'établissements de crédit	
D'ordre de la clientèle	
Engagements reçus :	
Engagements de financement :	-
D'établissements de crédit	
De la clientèle	
Engagements de garantie :	-
D'établissements de crédit	
De la clientèle	

1.2 - HORS-BILAN - ENGAGEMENTS SUR TITRES

(En milliers d'EUR)

Nature	30/06/2020
Titres à livrer	-
Titres à recevoir	-

1.3 - HORS-BILAN - ENGAGEMENTS DOUTEUX

1.4 - HORS-BILAN - AUTRES ENGAGEMENTS

Engagements reçus de la Société Générale : Créances remises en garantie et Bonds Collatéraux:

13,907,456

Operations En Devises

Note 15

OPERATIONS EN DEVISES

(En milliers d'EUR)

Devise	30/06/2020				31/12/2019			
	Actif contrevaieur €	Passif contrevaieur €	Devises à recevoir	Devises à livrer	Actif contrevaieur €	Passif contrevaieur €	Devises à recevoir	Devises à livrer
EUR	10,568,196	10,568,201	-	-	8,629,515	8,629,515	-	-
USD	5	5	-	-	5	5	-	-
GBP								
JPY								
Autres								
Total	10,568,201	10,568,201	-	-	8,629,520	8,629,520	-	-

Position de change portée en résultat :

=

Engagements Sur Instruments Financiers A Terme

Note 16

1 - ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(En milliers d'EUR)	Opérations de gestion de	Opérations de couverture	Juste valeur	Total		
				30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Opérations fermes	-	2,820,000	-	2,820,000	2,900,000	2,900,000
<i>Opérations sur marchés organisés et assimilés :</i>	-	-	-	-	-	-
contrats à terme de taux d'intérêt						
contrats à terme de change						
autres contrats à terme						
<i>Opérations sur marchés de gré à gré</i>	-	2,820,000	-	2,820,000	2,900,000	2,900,000
swaps de taux d'intérêt		2,820,000		2,820,000	2,900,000	2,900,000
swaps financiers de devises						
FRA						
autres						
Opérations conditionnelles	-	-	-	-	-	-
options de taux d'intérêt						
option de change						
option sur actions et indices						
autres options						
Total	-	2,820,000	-	2,820,000	2,900,000	2,900,000

2 - VENTILATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS SELON LEUR DUREE RESIDUELLE

(En milliers d'EUR)	Moins d'1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Swaps de taux d'intérêts Euro	200,000	2,320,000	300,000	2,820,000
Swaps de taux d'intérêts devise USD contrevaieur euro	-	-	-	-
Total	200,000	2,320,000	300,000	2,820,000

Emplois Et Ressources Ventiles Selon La Duree Restant A Courir

Note 17

EMPLOIS ET RESSOURCES VENTILES SELON LA DUREE RESTANT A COURIR

(En milliers d'EUR)	Durée restant à courir au 30 juin 2020				Total
	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	
EMPLOIS					
Créances sur les établissements de crédit	296,681	182,698	4,820,000	5,150,000	10,449,379
Opérations avec la clientèle					-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-
Titres de transaction					-
Titres de placement					-
Titres d'investissement					-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-
Titres de transaction					-
Titres de placement					-
Titres d'investissement					-
					-
RESSOURCES					
Dettes envers les établissements de crédit	2				2
Opérations avec la clientèle					-
Dettes représentées par un titre	40,861	225,955	8,820,000	1,150,000	10,236,816

Note 18

IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes annuels de la SA SOCIETE GENERALE SCF sont inclus selon a méthode de l'intégration globale dans le périmètre de consolidation de :

SA SOCIETE GENERALE - 29 boulevard Haussmann 75009 PARIS

En conséquence, la société est exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés ainsi qu'un rapport de gestion consolidé.

INTEGRATION FISCALE

La Société SOCIETE GENERALE SCF est intégrée fiscalement dans le groupe SOCIETE GENERALE depuis le 01/01/2005

Son résultat fiscal ayant servi de base de calcul à l'impôt est le suivant :

Bénéfice à court terme de 6 664 235 €

Du fait de l'intégration fiscale, une dette de 2 133 888 € envers la société mère a été comptabilisée en compte courant SG au bilan par contrepartie au compte de résultat du poste impôt sur les bénéfices.

Informations Concernant Les Entreprises Liees

Note 20

INFORMATIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Le présent état concerne les entreprises liées, c'est-à-dire celles susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation (sociétés détenues entre 10 et 50 %).

(En milliers d'EUR)	30/06/2020	Part entreprises liées
Postes de l'actif		
Créances sur les établissements de crédit	10,449,379	10,449,379
Opérations avec la clientèle		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable		
Participations et autres titres détenus à long terme		
Parts dans les entreprises liées		
Crédit-bail et location avec option d'achat		
Location simple		
Immobilisations		
Autres actifs et comptes de régularisation	118,800	117,340
Postes du passif		
Dettes envers les établissements de crédit	2	2
Opérations avec la clientèle		
Dettes représentées par un titre	10,236,816	7,240,729
Autres passifs et comptes de régularisation	75,951	1,860
Provisions et subventions d'investissement		
Dettes subordonnées		
Postes du hors bilan		
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissement de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle		
Engagements reçus d'établissement de crédit		
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie		
Engagements en faveur d'établissement de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle		
Engagements reçus d'établissement de crédit		
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements sur titres		
Opérations en devises	-	-
Engagements sur instruments financiers à terme	2,820,000	2,820,000
Autres engagements	13,907,456	13,907,456
Engagements douteux		
Postes du compte de résultat		
Intérêts et produits assimilés	75,618	75,618
Revenus des titres à revenu variable	-	-
Produits de commissions	-	-
Intérêts et charges assimilées	(66,298)	(51,453)

Charges de commissions	-	-
Autres charges d'exploitation bancaires	(20)	(20)
Autres frais administratifs	(2,806)	(1,631)

Honoraire Des Commissaires Aux Comptes

Note 21

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les provisions comptabilisées au 30.06.2020 au titre des honoraires de nos commissaires aux comptes pour l'exercice 2020 s'élève à :

DELOITTE & ASSOCIES	:	12,350.00 €
ERNST & YOUNG	:	12,350.00 €

Ventilation Des Produits Bancaires

Note 22

VENTILATION DES PRODUITS BANCAIRES

<i>(En milliers d'EUR)</i>	Produits France	Produits Export	2020	Fin 2019	Mi 2019
Intérêts et produits assimilés	75,618		75,618	180,449	105,265
Produits sur opérations de crédit bail et assimilées			-	-	-
Produits sur opérations de location simple			-	-	-
Revenus des titres à revenu variable			-	-	-
Produits de commissions			-	-	-
Gains de change			-	-	-
Autres produits d'exploitation bancaire			-	-	-
Total	75,618	-	75,618	180,449	105,265

Tableau Des Flux De Tresorerie

Note 23

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)

30/06/2020 31/12/2019

	30/06/2020	31/12/2019
ACTIVITES D'EXPLOITATION		
Résultat de l'exercice	4,360	6,691
Retraitements du résultat, liés aux opérations d'exploitation	-	-
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Dotations nettes aux dépréciations/clientèle et établissements de crédit	-	-
Dotations nettes aux dépréciations/titres de placement	-	-
Dotations nettes aux provisions/crédit	-	-
Gains nets sur la cession d'immobilisations	-	-
Autres mouvements sans décaissement de trésorerie	-	236
Flux de trésorerie sur prêts aux établissements de crédit et à la clientèle	(1,881,065)	68,754
Flux de trésorerie sur titres de placement	-	-
Flux de trésorerie sur titres d'investissement	-	-
Flux sur autres actifs	(93)	(87)
Flux sur dettes/établissements de crédit et clientèle	(278)	5,462
Emissions nettes d'emprunts	-	-
Flux sur autres passifs	(1,959)	(297)
Trésorerie nette utilisée par les activités d'exploitation	(1,879,035)	80,760
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Flux liés à la cession de :	-	-
- Actifs financiers	-	-
- Immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Décaissements pour l'acquisition de :	-	-
- Actifs financiers	-	-
- Immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Flux net provenant d'autres activités d'investissement	-	-
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement	-	-
ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Flux de trésorerie due à l'émission d'actions	-	-
Dividendes versés	-	-
Emissions nettes de dettes subordonnées	-	-
Autres	1,876,946	(81,259)
Trésorerie nette due aux activités de financement	1,876,946	(81,259)
TOTAL ACTIVITES	(2,088)	(499)
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE		
Trésorerie à l'ouverture	8,545	9,044
Trésorerie à la clôture	6,457	8,545
Net	(2,088)	(499)
Caisse et banques centrales	22	25
Opérations à vue avec les établissements de crédit	6,435	8,519
TOTAL	6,457	8,545

Le tableau des flux de trésorerie analyse l'évolution des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, des activités d'investissement et des activités de financement entre deux exercices financiers.

Les activités de financement représentent les Emprunts Obligataires.

Le TFT a été établi conformément aux règles applicables au règlement 91-01 du Comité de la réglementation bancaire applicable aux établissements de crédit, ainsi qu'aux principes comptables généralement admis dans la profession bancaire française.

4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First

TSA 14444

92037 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. à capital variable

438 476 913 R.C.S. Nanterre

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €

572 028 041 RCS Nanterre

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1er janvier au 30 juin 2020

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la Société Générale SCF, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration le 28 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que

ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de la société.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité établi le 28 septembre 2020 commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Paris-La Défense, le 29 septembre 2020

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres

Deloitte & Associés

Vanessa JOLIVALT

Marjorie BLANC-LOURME

5. LISTE DES OBLIGATIONS FONCIERES EN VIE AU 30 JUIN 2020

ISIN	Série	Devise	Encours	Date d'émission	Date de maturité	Date de maturité étendue	Type de taux d'intérêt	Taux
FR0013487329	46	EUR	500 000 000,00	25/02/2020	25/02/2031	25/02/2032	Variable	Euribor 3M + 65 bps
FR0013487287	45	EUR	750 000 000,00	25/02/2020	25/02/2030	25/02/2031	Variable	Euribor 3M + 65 bps
FR0013487279	44	EUR	750 000 000,00	25/02/2020	26/02/2029	26/02/2030	Variable	Euribor 3M + 65 bps
FR0013416823	43	EUR	2 500 000 000,00	29/04/2019	29/07/2021	29/07/2022	Fixe	0,0000 %
FR0013269552	42	EUR	1 000 000 000,00	21/07/2017	21/07/2027	21/07/2028	Variable	Euribor 3M + 29 bps
FR0013269529	41	EUR	500 000 000,00	21/07/2017	21/07/2026	21/07/2027	Variable	Euribor 3M + 24 bps
FR0013269537	40	EUR	500 000 000,00	21/07/2017	21/07/2025	21/07/2026	Variable	Euribor 3M + 20 bps
FR0013121381	39	EUR	50 000 000,00	22/02/2016	22/02/2028	22/02/2029	Variable	Euribor 3M + 50 bps
FR0012881878	38	EUR	500 000 000,00	05/08/2015	05/08/2033	05/08/2034	Fixe	1,5870 %
FR0011993765	37	EUR	300 000 000,00	25/06/2014	25/06/2028	25/06/2028	Variable	Euribor 3M + 39 bps
FR0011280262	33	EUR	150 000 000,00	09/07/2012	09/07/2032	09/07/2032	Fixe	3,5000%
FR0011001684	32	EUR	1 000 000 000,00	03/02/2011	03/02/2023	03/02/2023	Fixe	4,2500 %
FR0010959346	31	EUR	70 000 000,00	04/11/2010	04/11/2023	04/11/2023	Fixe	3,6200 %
FR0010953844	30	EUR	10 000 000,00	27/10/2010	27/10/2020	27/10/2020	Variable	Euribor 3M + 42 bps
FR0010859603	28	EUR	80 000 000,00	24/02/2010	24/02/2021	24/02/2021	Fixe	3,7670 %
FR0010859512	27	EUR	80 000 000,00	24/02/2010	26/10/2020	26/10/2020	Fixe	3,7300 %
FR0010859470	26	EUR	40 000 000,00	24/02/2010	24/07/2020	24/07/2020	Fixe	3,6530 %
FR0010855155	23	EUR	1 000 000 000,00	15/02/2010	15/02/2022	15/02/2022	Fixe	4,1250 %
FR0010855155	23	EUR	250 000 000,00	30/06/2010	15/02/2022	15/02/2022	Fixe	4,1250 %
		EUR	150 000 000,00	07/05/2009	07/05/2029	07/05/2029	Variable	CMS EUR 10A
TOTAL		EUR	10 180 000 000,00					

Le régime juridique de ces obligations relève du droit français, excepté pour l'émission non listée qui relève du droit allemand.

Il appartient aux porteurs d'OF de déterminer l'éligibilité de ces obligations à leur ratio LCR selon les critères définis dans le Règlement Délégué (UE) 2015/61 relatif au LCR du 10 octobre 2014.

6. GLOSSAIRE DES PRINCIPAUX TERMES TECHNIQUES UTILISES

Tableau des acronymes

Acronyme	Définition
CRD IV	Capital Requirement Directive IV
CRR	Capital Requirement Regulation
LCR	Liquidity Coverage Ratio
OF	Obligation Foncière
SCF	Société de Crédit Foncier

Glossaire

Collatéral : actif transférable ou garantie apportée, servant de sûreté au remboursement d'un prêt dans le cas où le bénéficiaire de ce dernier ne pourrait pas satisfaire à ses obligations de paiement.

Covered Bond : Obligation sécurisée par du Collatéral bénéficiant d'un privilège légal destiné à garantir le remboursement des titres souscrits par les porteurs.

Cover Pool : Portefeuille d'actifs éligibles destiné à couvrir le risque de crédit pris par les porteurs d'OF.

CRD IV/CRR : la directive 2013/36/UE (CRD IV) et le règlement (UE) no 575/2013 (CRR).

Emission retained : émission souscrite par SOCIETE GENERALE.

Notation : évaluation, par une agence de notation financière (Moody's et Standard & Poor's) concernant Société Générale SCF), du risque de solvabilité financière d'un émetteur ou d'une opération donnée (Covered Bonds).

Obligation Foncière : Obligation émise par des sociétés de crédit foncier et bénéficiant du privilège défini à l'article L.513-11 du Code monétaire et financier afin de financer des opérations mentionnées aux articles L.513-3 à L.513-7 du Code monétaire et financier.

Obligation : une obligation est une fraction d'un emprunt, émis sous la forme d'un titre, qui est négociable et qui, dans une même émission, confère les mêmes droits de créance sur l'émetteur pour une même valeur nominale.

Ratio de couverture : ratio réglementaire défini à l'article L.513-12 du Code monétaire et financier. Il correspond au rapport du total des éléments d'actifs remis en pleine propriété à titre de garantie, le cas

échéant après pondération, y compris les valeurs de remplacement, sur le total des ressources bénéficiant du privilège défini à l'article L.513-11 du Code monétaire et financier (ressources dites privilégiées).

Ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio) : ce ratio vise à favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque. Le LCR oblige les établissements de crédit à détenir un stock d'actifs sans risque, liquidable facilement sur les marchés, pour faire face aux paiements des flux sortants nets des flux entrants pendant trente jours de crise, sans soutien des banques centrales. (Source : texte bâlois de décembre 2010).

Risque de crédit : risque de pertes résultant de l'incapacité des clients de l'établissement de crédit, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers.

Risque de liquidité : risque de ne pas pouvoir faire face à ses flux de trésorerie sortants ou à ses besoins de collatéral dans le cadre des appels de marge au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable.

Risque opérationnel (y compris le risque comptable et environnemental) : risque de pertes ou de sanctions notamment du fait de défaillances des procédures et systèmes internes, d'erreurs humaines ou d'événements extérieurs.

Risque structurel de taux d'intérêt et de change : risques de pertes ou de dépréciations sur les actifs du Groupe en cas de variation sur les taux d'intérêt et de change. Les risques structurels de taux d'intérêt et de change sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre.

Risque de transformation : apparaît dès lors que des actifs sont financés par des ressources dont la maturité est différente. On parle de transformation quand les actifs ont une maturité plus longue que les passifs et d'anti-transformation dès lors que des actifs sont financés par des ressources dont la maturité est plus longue.

Taux de surdimensionnement : est calculé comme le rapport de l'encours des actifs apportés à titre de garantie sur l'encours d'Obligations Foncières. Il permet de couvrir le risque de crédit pris par les investisseurs d'OF.

7. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

7.1. Responsable du rapport financier semestriel

M. Vincent ROBILLARD, Directeur Général Délégué de Société Générale SCF

7.2. Attestation du Responsable

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes complets pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport semestriel d'activité figurant en page 6 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Puteaux, le 30 septembre 2020

Le Directeur Général Délégué

M. Vincent ROBILLARD